

PRESTATIONS 2021 FRANCE MUTUELLE

Généralité exprimée dans la limite des frais réellement engagés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité Sociale, excepté pour les prestations exprimées en euros, en PMSS ou en frais réels. Sauf mentions contraires, les actes non pris en charge par la Sécurité Sociale ne donnent pas lieu à remboursement.

Définition dans les limites fixées par l'article L.671-1 du code de la Sécurité Sociale et par ses décrets d'application	Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle
SOCIÉTÉ COUVRANTE	SPH 1
Honoraires médicaux	
Généraliste et spécialiste - DPTM ⁽¹⁾	100%
Généraliste et spécialiste - hors DPTM ⁽²⁾	100%
Médicaments	100%
Séavage tabagique non pris en charge par la Sécurité sociale ⁽³⁾	152,50 €
Analyses et examens de laboratoire	Sécurité sociale + 40%
Analyses non prises en charge par la Sécurité sociale	-
Honoraires paramédicaux	Sécurité sociale + 40%
+ Traitement pédicural pris en charge par la Sécurité par traitement, limité à 4 par an	5 €
Soins à l'étranger	Sécurité sociale + 25% (min 100%)
Assistance ⁽⁴⁾	Incluse
Téléconsultation médicale	Incluse
* Si la Sécurité sociale rembourse à 100%, la prise en charge globale s'élève à 130% BR pour les honoraire de médecins adhérents au DPTM, et à 110% pour les médecins non-adhérents.	
COÛTS COUVRANT LES PRESTATIONS MÉDICO-CHIRURGIENNES	SPH 1B
Non prise en charge par la Sécurité sociale	
Ostéopathie, chiropraxie, éycopathie, acupuncture - par séance, 12 séances par an ⁽⁵⁾	15,25 €
Bilan diététique réalisé par un diététicien diplômé d'état, sur prescription médicale ⁽⁶⁾	-
Actes de psychomotricité, sur prescription médicale ⁽⁷⁾	150 €
COÛTS COUVRANT LE MATERIEL PROTHÉSIQUE MÉDICO-CHIRURGIENNE	SPH 1B
Honoraires médicaux	
Actes d'imagerie - DPTM ⁽⁸⁾	Sécurité sociale + 110%
Actes d'imagerie - hors DPTM	Sécurité sociale + 90%
Actes techniques médicaux et d'échographie - DPTM ⁽⁹⁾	Sécurité sociale + 50%
Actes techniques médicaux et d'échographie - hors DPTM	Sécurité sociale + 30%
Médicaments	
Médecins, homeopathie, parodontologie non pris en charge par la Sécurité sociale, avec ou sans prescription ⁽¹⁰⁾	40 €
Matériel médical	Sécurité sociale + 95%
+ Participation grand appareillage	500 €
+ Participation autres prothèses et appareillages	152,50 €
Frais de transport	Sécurité sociale + 35%
COÛTS COUVRANT LA CHIRURGIE	SPH 2
Honoraires	
Chirurgien - DPTM ⁽¹¹⁾	Sécurité sociale + 125%
Chirurgien - hors DPTM	Sécurité sociale + 100%
Anesthésiste - DPTM ⁽¹²⁾	Sécurité sociale + 50%
Anesthésiste - hors DPTM	Sécurité sociale + 30%
Participation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros	24 €
Forfait journalier hospitalier ⁽¹³⁾	100% Frais réels
Frais de séjour	Sécurité sociale + 20%
Chambre particulière	
en chirurgie, par jour	50 €
en médecine, convalescence, réadaptation, par jour, 30 jours par an	50 €
en maternité, par jour, 7 jours par accouchement	50 €
Lit d'accompagnant	
Adulte en chirurgie, par jour, 15 jours par an	50 €
Enfant âgé de moins de 12 ans, en chirurgie, par jour	50 €
COÛTS COUVRANT LES PROTHÉSES	SPH 2
Soins et prothèses 100% santé ⁽¹⁴⁾	Sans reste à charge
Soins (paniers à tarifs libres ou maîtrisés)	Sécurité sociale + 50%
Orthodontie	Sécurité sociale + 100%
Orthodontie non prise en charge par la Sécurité sociale ⁽¹⁵⁾	200 €
Prothèses (paniers à tarifs libres ou maîtrisés), y compris Inlay / Onlay	280%
Non pris en charge par la Sécurité sociale - Implantologie, par implant	430 € (limité à 3 par an)
OPTIQUE	SPH 3
Équipements 100% santé ⁽¹⁶⁾	Sans reste à charge
Monture et verres ⁽¹⁷⁾	
Monture + deux verres simples	263 €
Monture + un verre simple + un verre complexe	270 €
Monture + deux verres complexes	277 €
Suppléments et prestations optiques	Sans reste à charge
Lentilles	
prises en charge par la Sécurité sociale ⁽¹⁸⁾	170% + 253 €
non prises en charge par la Sécurité sociale ⁽¹⁹⁾	253 €
Chirurgie réfractive - non prise en charge par la Sécurité sociale ⁽²⁰⁾	253 €